

**Future loi « Enseignement Supérieur et Recherche » :
les projets provocateurs du Ministère**

Vous avez aimé la LRU et le Pacte Recherche ? Vous allez adorer le projet de loi que le cabinet de G. Fioraso est en train de nous concocter !

Après des Assises au pas de course, une loi au pas de charge ?

Deux jours à peine après la remise à François Hollande du rapport final contenant les propositions du comité de pilotage des Assises rédigé par V. Berger¹, le Directeur de Cabinet de la ministre Fioraso et ses conseillers présentaient les grands axes du projet de loi qu'ils sont en train de préparer « sur cette base ». À cette réunion, qui s'est tenue le 19 décembre – sans aucun document écrit – avaient été conviées les organisations du supérieur (personnels et étudiants)², et quelques rares syndicats des personnels des EPST (pas de représentants des personnels des EPIC ou des salariés de la recherche privée).

Ce qui nous a été présenté a été essentiellement du mécano institutionnel, vu par le petit bout de la lorgnette (cf. au verso). Pas de vision d'ensemble pour l'ESR ; éviter les débats de fond semble être la préoccupation principale du ministère. Sinon pourquoi une telle précipitation à vouloir **boucler un texte de projet de loi avant fin janvier, le faire adopter en conseil des ministres « avant mars 2013 »**, et le faire voter au Parlement dans la foulée ?

Les moyens budgétaires, la précarité, les carrières... ? Hors-sujet !

Pour le MESR, les moyens budgétaires, la lutte contre la précarité, l'amélioration des statuts et de carrières, **ne font pas partie du chantier de la future loi ! Circulez, y a rien à voir !**

Pourtant, les Assises n'avaient pu finalement ignorer, sous la pression des syndicats et des collectifs de précaires, ces questions essentielles, et le rapport Berger y consacre même ses 2 derniers chapitres (« Mieux reconnaître l'activité des hommes et des femmes » et « affirmer l'engagement de la France dans l'ESR »).

La « simplification » ? On ne jette rien... sauf les EPST !

Le MESR, ne veut supprimer ni les Idex, ni l'ANR, ni les Alliances, ni l'AERES³, rien en fait de ce qui a été mis en place par les gouvernements précédents, que ce soit avec le « pacte recherche » de 2006 ou la LRU de 2007. Les ajouts les plus importants (création de super-universités régionales, poids accru donné à l'innovation et au transfert) permettront d'aller plus loin encore dans la mise en œuvre des politiques précédentes : formation et recherche toujours plus au service de la « compétitivité économique », intégration toujours plus poussée de la recherche dans le système universitaire et désintégration des organismes de recherche nationaux de plus en plus réduits à n'être que des « agences de moyens »...

Avec le maintien emblématique de l'ANR, le MESR n'entend surtout pas rompre avec la logique de mise en concurrence permanente des équipes pour leur financement qui, jointe aux politiques budgétaires déjà votées (augmentation du Crédit Impôt Recherche, restriction des budgets publics), lui permet d'imposer ces politiques.

Pour les personnels, cela signifie la poursuite des galères - notamment l'utilisation de nombreux CDD « jetables » - et une dérive de leurs missions ; pour les citoyens, cela signifie un morcellement de la recherche, et un détournement des moyens publics au profit d'intérêts privés, au moment où le besoin d'une recherche et d'une expertise publiques indépendantes, collectives, pluridisciplinaires, se fait de plus en plus sentir (environnement, santé, agriculture, transports, énergie,...).

Nous ne pouvons accepter que la seule perspective d'avenir ce soit la poursuite – voire l'aggravation - des politiques de régression sociale et de casse des services publics menées ces dernières années !

Mobilisons-nous pour exiger un débat de fond sur les objectifs et les moyens d'une véritable avancée pour l'enseignement supérieur et la recherche !

(Actions pour dénoncer la précarité et exiger un plan de titularisation, journée de grève Fonction Publique du 31 janvier, interpellation des parlementaires, des médias...)

../..

¹ <http://www.assises-esr.fr/l-actualite/communiqu%C3%A9-rapport-sur-les-assises-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-et-de-la-recherche>

² Syndicats et associations représentés au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

³ Dont les attributions seraient tout de même largement réduites

Les lignes directrices de la politique que le MESR veut faire entériner dans la loi

(pour plus de détails se reporter au CR de la réunion du 19 décembre sur notre site)

Évolution au niveau national :	Évolution au niveau local (régional) :
<ul style="list-style-type: none">• « Investissements d'avenir » : pas de remise en cause de ce qui a été décidé, les signatures de convention d'Idex continuent allègrement⁴ !• ANR : conservée comme agence de financements, mais ne déciderait plus des priorités ; part de travail des CDD limitée à 30 % sur chaque projet.• Alliances : conservées pour rôle de coordination ; périmètre et gouvernance seraient revus.• AERES : conservée (ou remplacée par autre « autorité indépendante ») mais ne ferait plus elle-même l'évaluation des unités (accréditerait d'autres instances)⁵.• PRES : disparaissent en tant que catégorie juridique, mais sont remplacés par de « grandes universités » encore plus intégratrices ! (voir ci-contre).• Stratégie : SNRI⁶ remplacée par un « agenda de la recherche, de l'innovation et du transfert ».• Missions : le « transfert » ajouté dans les missions de la recherche publique...• CNESER : son rôle pourrait être étendu à l'ensemble de la recherche, innovation, transfert (absorption du CSRT⁷ ?)	<p>Création de « grandes universités » (GU) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Elles coifferaient sur un « périmètre pertinent » (à déterminer, variable selon les situations locales...) l'ensemble des établissements de formation et de recherche présents (universités, écoles, organismes de recherche), qui en deviendraient les « composantes », avec des degrés d'intégration plus ou moins poussés : de la « fusion » (entre universités) au « rattachement » (organismes de recherche), en passant par « l'intégration » (écoles) ;• Elles seraient les interlocutrices de l'État et des régions pour l'ensemble des « composantes » : signature de « contrats de site » quinquennaux avec l'État et de conventions avec les régions ; pourraient recevoir la totalité du budget à répartir entre les composantes ;• gouvernance : un Conseil d'Administration (CA), un Conseil Académique, un Conseil des Composantes (préparerait les réunions de CA). <p><i>NB : même gouvernance interne pour les universités non fusionnées dans la GU</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Principes affichés de décentralisation et de subsidiarité entre la GU et les composantes, et de collégialité (CA à majorité d'élus).

Les questions restées sans réponse le 19 décembre :

ANR : à quoi sert de conserver l'ANR si elle n'a plus de rôle décisionnel dans la définition des priorités ? Pourquoi les financements ne sont-ils pas directement versés par le Ministère, sous forme de subvention budgétaire (et d'emplois de titulaires !), aux établissements qui sont capables de mettre en œuvre les priorités retenues dans « l'agenda stratégique » et les contrats d'objectifs ? Pour le plaisir de continuer dans la mise en concurrence et l'emploi précaire ? Le MESR s'enorgueillit d'avoir fait passer au CA de l'ANR la règle de 30 % de temps de CDD maxi sur chaque projet mais ce serait un scandale d'en rester là : c'est admettre pour l'avenir 1) le principe de CDD sur projets (dont la conséquence logique serait l'introduction du « contrat de projet » dans le statut) et 2) le maintien d'un volant de 30 % de précaires en permanence dans les labos... **C'est pour nous inacceptable !**

EPST : quelle est la place des organismes de recherche nationaux dans ce schéma ? Si les orientations sont décidées au niveau des « grandes universités » (contrats de sites, conventions avec les régions) et les projets financés par l'ANR ou d'autres commanditaires, on voit mal ce qui leur reste comme rôle à part celui de gérer du personnel ! (puisqu'en dehors de la masse salariale, les EPST n'ont plus de crédits à distribuer, sauf à détruire des emplois pour récupérer des marges de manœuvre financières !). Les EPST n'auraient plus effectivement qu'un rôle d'agence de moyens, au service de politiques scientifiques décidées ailleurs. Et toutes les instances d'élaboration collective d'une politique nationale cohérente (déjà bien mises à mal !) ne seraient plus que des coquilles vides...

Stratégie nationale : comment le MESR peut-il prétendre coordonner une stratégie nationale à travers un « agenda de recherche, innovation, transfert », alors que des pans entiers de financements lui échappent :

- ceux dispensés par d'autres ministères (Santé, Environnement, Agriculture...),
- ceux dispensés par le CGI, rattaché au 1^{er} ministre, qui a la haute main sur les « investissements d'avenir »,
- ceux du CIR (l'équivalent de 2 fois la dotation du CNRS aujourd'hui), dont les entreprises bénéficiaires font ce qu'elles veulent.

⁴ Le jour même de cette réunion, la ministre Fioraso était à Toulouse pour la signature de la pré-convention Idex, en présence de Louis Gallois, patron du CGI (Commissariat Général à l'Investissement). *Tout un symbole !*

⁵ Ce qui était déjà possible dans la loi actuelle, mais que le MESR et l'AERES refusaient d'appliquer !

⁶ SNRI : Stratégie nationale de recherche et d'innovation

⁷ CSRT : Conseil supérieur de la recherche et de la technologie